

Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ) AG022/12-11-2018
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du lundi 12 novembre 2018 (AG-022) à la salle 2410 de l'Université du Québec à compter de 10 h 5.

Sont présents :

Claude Beauregard, délégué de l'ARENAP
André Bédard, président de l'ARRUQAR
Suzanne Camirand, déléguée de l'ARUQTR
Magella Cantin, président de l'APRES-INRS
Francine David, présidente de APRÈS-L'UQAM
Lyse Doyon, délégué de l'ARENAP
Claude Laferrière, délégué de l'APR-UQAM
Ghislain Laflamme, président de l'ARUQAC
*Hélène Laplante, vice-présidente à la trésorerie de la FRUQ
*Pierre Laplante, responsable du dossier des assurances collectives à la FRUQ par conférence téléphonique
*Denise L'Archevêque, vice-présidente au secrétariat de la FRUQ et déléguée de l'ARTÉLUQ
Jean-Claude Montplaisir, déléguée de l'ARUQTR
*Gaétan Naud, responsable du dossier des régimes de retraite à la FRUQ
Clémence Neault, présidente de l'ARUQSS
*Serge Tessier, président de la FRUQ et délégué de l'ARUQAT
Anne Thibaudeau, présidente de l'ARRÉTS
* *Membre du Conseil d'administration de la FRUQ*

Invité : Martin Hudon, secrétaire général par intérim de l'Université du Québec et conseiller juridique

Ouverture de l'assemblée

Le président accueille les participants et leur souhaite la bienvenue à cette vingt-deuxième assemblée générale de la FRUQ. Il rappelle que monsieur Martin Hudon, Secrétaire général par intérim de l'Université du Québec, présentera la vidéo réalisée pour souligner les 50 ans d'existence du réseau de l'Université du Québec. Le dîner sera servi immédiatement après.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président Serge Tessier présente le projet d'ordre du jour aux membres de l'assemblée. Il souligne que le quorum, comme défini à l'article 3.5.2 des Statuts et règlements généraux est respecté,

Résolution AG22-01

Sur proposition de Francine David, avec l'appui de Ghislain Laflamme, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour présenté par le Conseil d'administration.

2. Adoption et suivis du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 novembre 2017

2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 novembre 2017

Résolution AG22-02

Sur proposition de Claude Laferrière, avec l'appui de Magella Cantin, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 14 novembre 2017 tel que corrigé en séance.

2.2. Suivis du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 novembre 2017

2.2. Suivis du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 novembre 2017

Le président rappelle que plusieurs suivis seront présentés dans le cadre des différents points de l'ordre du jour.

3. Rapport de la vice-présidence à la trésorerie

3.1. État des résultats pour 2017-2018

La vice-présidente à la trésorerie, madame Hélène Laplante, présente l'état des résultats pour l'année 2017-2018. Elle souligne que la différence entre les prévisions, un déficit de 2 401 \$, et le réel, un excédent de 2 828 \$, 86, s'explique par le nombre de réunions tenues tant par le CRAC que le CIRAC qui ont été moindres et suscité moins de déplacement des représentants des régions éloignées.

Puisqu'elle doit être faite chaque année, elle ajoute qu'elle complétera en début d'année 2019 une demande à l'Université du Québec pour le renouvellement de la subvention accordée à la FRUQ.

Résolution AG22-03

Attendu :

- . le dépôt par la vice-présidente à la trésorerie de l'état des résultats pour l'année 2017-2018 ;
- . la recommandation favorable du Conseil d'administration ;

Sur proposition d'André Bédard, avec l'appui de Jean-Claude Monplaisir, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'état des résultats de l'exercice 2017-2018.

3.2. Évolution de l'actif et bilan au 31 août 2018

La vice-présidente à la trésorerie, madame Hélène Laplante, présente le bilan pour l'exercice qui se terminait le 31 août 2018. L'actif de 22 517,38 \$ comprend un placement de 5 000 \$ et il n'y a aucun passif. Ce placement constitue un fonds de prévoyance et représente 50 % des dépenses. Claude Laferrière mentionne que, pour une organisation telle que la FRUQ qui doit se garder des liquidités pour faire face aux dépenses imprévues, ne peut, en principe, avoir de placements.

Résolution AG22-04

Attendu :

- . le dépôt par la vice-présidente à la trésorerie de l'état des résultats pour l'année 2017-2018 ;
- . la recommandation favorable du Conseil d'administration ;

Sur proposition de Clémence Neault, avec l'appui d'Anne Thibaudeau, **il est**

résolu à l'unanimité d'adopter le dépôt de l'évolution de l'actif et du bilan pour l'exercice se terminant le 31 août 2018.

3.3 Dépôt du dernier relevé bancaire pour 2017-2018

La vice-présidente à la trésorerie, madame Hélène Laplante, rappelle que les *Statuts et règlements généraux* de la FRUQ ont été modifiés afin de se conformer à la Loi sur les comptables professionnels agréés (CPA). C'est pourquoi l'État des résultats, le Bilan du dernier exercice financier et une copie du relevé bancaire de la FRUQ au 31 août de l'exercice financier doivent être déposés à l'Assemblée générale annuelle.

Comme il n'y a eu aucune transaction bancaire en juillet et août 2018, madame Hélène Laplante dépose le relevé bancaire du mois de juin 2018 qui constitue la preuve de l'état des revenus de la Fédération.

3.4. Prévisions budgétaires pour 2018-2019

La vice-présidente à la trésorerie, madame Hélène Laplante, présente les prévisions budgétaires pour l'exercice 2018-2019. Compte tenu de la bonne santé financière de la FRUQ, il est prévu de maintenir le retour sur cotisation pour cette année.

Madame Laplante souligne que la politique de soutien aux associations de la FRUQ a été revue et modifiée, comme en témoigne le point 3.6 qui suit. Ces modifications se traduisent, au niveau des charges, par les items *Soutien aux associations éloignées (distance)* et *Soutien aux associations éloignées (taille)* et un budget de 1 000 \$ pour la subvention distance et \$1 000 pour la subvention « nombre de membres ». Les informations sur la politique et les formulaires de dépenses sont sur le site Web de la FRUQ et accessibles à tous.

Résolution AG22-05

Attendu :

- . l'article 3.1.2.7 des *Statuts et règlements généraux* stipulant que l'assemblée générale adopte les prévisions budgétaires sur recommandation du Conseil d'administration ;
- . le dépôt par la vice-présidente à la trésorerie des prévisions budgétaires pour l'exercice 2017-2018 ;
- . la recommandation favorable du Conseil d'administration ;

Sur proposition de Claude Beauregard, avec l'appui de Magella Cantin, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter les prévisions budgétaires de l'exercice 2018-2019 telles que déposées.

3.5. Cotisation des associations affiliées pour l'exercice 2019-2020

La vice-présidente à la trésorerie précise que l'Assemblée doit approuver le montant des cotisations pour l'année 2019-2020. Au terme des échanges, les membres votent la résolution suivante :

Résolution AG22-06

Attendu :

- . les dispositions de l'article 3.1.2.4 des *Statuts et règlements généraux* précisant le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale ;
- . l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2019-2020 ;
- . la bonne situation financière de la FRUQ ;
- . la recommandation favorable du Conseil d'administration ;

Sur proposition de Francine David, avec l'appui de Claude Beauregard, **il est résolu à l'unanimité** de maintenir la cotisation des associations affiliées à 4,00 \$ par membre cotisant pour l'année 2019-2020 et d'octroyer une réduction de 2 \$ par membre déclaré en 2017-2018 applicable sur la cotisation à payer pour l'exercice financier 2019-2020.

L'assemblée félicite madame Laplante pour la rigueur et la qualité du travail effectué à titre de responsable des finances de la FRUQ.

3.6 Politique de soutien aux associations de la FRUQ

La vice-présidente à la trésorerie, madame Hélène Laplante rappelle que la politique de soutien aux frais de séjour et de déplacement pour les régions éloignées a été entièrement revue et modifiée durant la dernière année pour faire place à la *Politique de soutien aux associations de la FRUQ*. Cette politique est accessible à tous sur le site de la FRUQ. La principale caractéristique de cette politique : le soutien offert tient compte de la taille de l'association et de la distance séparant son siège social de la ville de Québec. Chaque association remplit le formulaire, disponible sur le site web, et soumet sa réclamation à la vice-présidence à la trésorerie. Elle est remboursée jusqu'au maximum prévu dans la politique de soutien.

Les membres votent la résolution suivante :

Résolution AG22-07

Attendu :

la révision de la politique de soutien aux associations éloignées et la version renouvelée maintenant applicable ;

Sur proposition de Magella Cantin, avec l'appui d'Anne Thibaudeau, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter la *Politique de soutien aux associations de la FRUQ*.

4. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration

Le président Serge Tessier rappelle que les principaux actes posés par les administrateurs de la FRUQ au cours du dernier exercice ont été mentionnés dans le rapport annuel présenté précédemment et invite les membres à procéder à leur ratification.

Résolution AG22-08

Attendu :

- . l'article 3.1.2.14 des Statuts et règlements généraux qui stipule que l'Assemblée générale ratifie annuellement les actes des administrateurs ;
- . le dépôt du rapport annuel 2016-2017 du Conseil d'administration et l'avis d'inscription déposé par le président ;

Sur proposition de Ghislain Laflamme, avec l'appui de Jean-Claude Monplaisir, **il est résolu à l'unanimité** de ratifier les actes posés par les administrateurs de la FRUQ au cours de l'année 2018-2019.

5. Rapport des responsables des dossiers majeurs

5.1. Rapport 2017-2018 : Assurances collectives

Le responsable du dossier des assurances collectives, monsieur Pierre Laplante, présente le rapport annuel de la FRUQ en matière d'assurances collectives.

Il a procédé à une mise à jour au 1^{er} juillet 2018 dans le diaporama : « **Vos assurances à la retraite** ». Le régime « Privilège » de la SSQ a été ajouté à la présentation.

Fait important, la régie interne du CRAC a été modifiée afin de désigner la FRUQ comme unique responsable de la désignation des représentants des retraités au CIRAC. De plus, ceux-ci pourront y siéger même si l'âge de 65 ans est dépassé.

Durant la dernière année, monsieur Laplante a répondu à une douzaine de demandes d'information et de conseil de la part de retraités qui approchaient 65 ans ou au moment de la prise de la retraite pour d'autres. Il a présenté le diaporama aux membres de l'ARRÉTS et de l'ARUQTR.

Les retraités de l'UQ, détenteurs d'une police d'assurance maladie du groupe 3997 ont été avisés en début d'avril du renouvellement de leur police et des nouvelles primes mensuelles à compter du 1^{er} mai 2018. M. Laplante signale que, malgré une augmentation de 20,2 % des primes, cette police demeure, pour la majorité des retraités, l'un des meilleurs choix.

Une nouvelle police (Perspective 3992) à trois paliers a été créée. Le palier de base offre une couverture réduite par rapport à la police du groupe 3997. Sauf pour l'assurance voyage de 90 ou 180 jours, les autres volets de la couverture sont généralement moins avantageux que la police du groupe 3997.

En réponse à une question, M. Laplante conseille, dans le cas de migration d'une assurance à une autre, de toujours faire en sorte d'être assuré dès la fin d'un contrat même si le délai d'acceptation de 30 ou 60 jours est dit couvert.

Gaétan Naud souligne que le coût de la couverture d'assurance de la Capitale est déductible d'impôt.

Pierre Laplante a participé à la réunion du Comité réseau des assurances collectives (CRAC) le 15 décembre 2017.

Les membres reçoivent avec satisfaction ce rapport sur les assurances collectives et remercient monsieur Laplante pour le travail effectué dans ce dossier.

5.2. Rapport 2017-2018 : Régimes de retraite

Le responsable du dossier des régimes de retraite, monsieur Gaétan Naud, présente les principaux points du rapport annuel de la FRUQ sur les régimes de retraite.

Au 31 décembre 2017, l'estimation du ratio de capitalisation de la caisse de retraite est égale à 98,5 % et la solvabilité à 77,8 %. En 2017, ces ratios étaient de 97,6 % et 73,1 %. Le rendement brut a été de 10,47 %.

En place depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle politique de financement est sujette aux accords à la table de négociation. On y retrouve l'indexation conditionnelle pour 2018 à 2020. Cette indexation devra être négociée après cette date.

Des dispositions ont été mises en place pour favoriser la stabilité des cotisations employeurs/employés et à compter du 1^{er} janvier 2018, selon l'entente, l'indexation normale des rentes se fera à 75 % du taux d'inflation ou de l'indice des rentes de Retraite Québec.

Côté investissement, les firmes qui investissent pour le RRUQ doivent demeurer sensibles aux critères environnement, société et gouvernance.

Anne Thibaudeau suggère que la contribution de retraités à des organismes caritatifs tels que Centraide puisse être prélevée mensuellement à même la rente du retraité. Gaétan Naud informe que le traitement de ce type de prélèvement à même une rente de retraite est très dispendieux et que le régime actuel ne le permet pas.

L'Assemblée reçoit avec satisfaction le rapport du dossier sur les régimes de retraite et remercie chaleureusement monsieur Naud pour sa grande disponibilité et la qualité du travail effectué dans ce dossier.

6. Portrait des associations affiliées et des services offerts aux membres de la FRUQ

La vice-présidente au secrétariat, madame Denise L'Archevêque, rappelle que le document « *Portrait des associations affiliées et des services offerts aux membres de la FRUQ* » présente de façon synthétique un ensemble d'informations sur les associations membres de la Fédération. Elle remercie les associations qui ont procédé à la mise à jour de leurs données pour l'année 2017-2018.

Ce tableau est maintenant accessible sur le site internet de la FRUQ sous la rubrique « **Accès réservé** », ce qui signifie qu'un mot de passe est nécessaire pour y accéder. Les membres du Conseil d'administration et les présidents des associations membres de la FRUQ ont reçu ce mot de passe.

7. Rapport annuel 2017-2018

Le président, monsieur Serge Tessier, dépose et présente le rapport annuel du Conseil d'administration de la FRUQ pour l'année 2017-2018.

Le Conseil d'administration de la FRUQ a tenu trois réunions au cours de la dernière année.

Outre les dossiers usuels, deux dossiers ont retenu l'attention : une refonte majeure du site WEB de la FRUQ et une révision importante de la politique de soutien aux associations ce qui a impliqué une nouvelle approche pour définir les normes et modalités de remboursement des frais de séjour et de déplacement.

Plusieurs ententes avec des organismes externes pour offrir des tarifs préférentiels notamment dans certains hôtels ont été renouvelées.

Le plan d'action pour 2018-2019, joint en annexe 1 du Rapport annuel, est soumis pour adoption.

Résolution AG22-09

Sur la proposition d'Anne Thibaudeau, avec l'appui de Francine David, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter le plan d'action de la FRUQ pour 2018-2019.

L'assemblée reçoit le rapport annuel 2017-2018 du Conseil d'administration et remercie les autres membres du Conseil pour le travail effectué.

8. Élections et nomination au Conseil d'administration fin de mandat

8.1. Désignation d'une ou d'un président et d'une ou d'un secrétaire d'élection

Le président Serge Tessier demande à l'assemblée de désigner deux personnes pour assurer les rôles de président et de secrétaire d'élection.

Il invite Gaétan Naud et Pierre Laplante à agir respectivement à titre de président et de secrétaire d'élection. Ils acceptent d'être candidats à ces fonctions. Il n'y a pas d'autre candidature.

Résolution AG22-10

Sur proposition de Anne Thibaudeau, avec l'appui de Francine David, **il est résolu à l'unanimité** d'élire Gaétan Naud et Pierre Laplante respectivement président et secrétaire d'élection.

8.2 Élection à la présidence de la FRUQ

Le président d'élection procède à l'ouverture des candidatures au poste de présidente ou de président de la FRUQ. Il demande ensuite à Serge Tessier, qui complète un premier mandat à la présidence de la FRUQ, s'il accepte un second mandat de deux ans. M. Tessier se dit prêt à accepter un second mandat. Aucune autre candidature n'est présentée.

Résolution AG22-11

Sur proposition de Claude Beauregard, avec l'appui d'Anne Thibaudeau, **il est résolu à l'unanimité** d'élire Serge Tessier président de la FRUQ pour un second mandat de deux ans.

8.3 Élection à la vice-présidence au secrétariat

Le président d'élection procède à l'ouverture des candidatures au poste de vice-présidente ou de vice-président au secrétariat. Il demande ensuite à Denise L'Archevêque, qui complète un premier mandat à la vice-présidence au secrétariat, si elle accepte un second mandat de deux ans. Mme L'Archevêque ne briguera pas un second mandat. La candidature d'Anne Thibaudeau est suggérée. Celle-ci accepte. Aucune autre candidature n'est présentée.

Résolution AG22-12

Sur proposition de Francine David avec l'appui de Claude Laferrière, **il est résolu à l'unanimité** d'élire Anne Thibaudeau à la vice-présidence au secrétariat de la FRUQ pour un premier mandat de deux ans.

La période des élections étant terminée, le président Serge Tessier remercie le président et le secrétaire d'élection pour leur travail.

8.4 Nomination d'une ou d'un responsable du dossier *Assurances collectives*

Le président informe l'assemblée que le poste de responsable du dossier assurances doit être renouvelé. Il informe l'assemblée que le Conseil d'administration recommande de nommer Pierre Laplante pour un autre mandat de deux ans à titre de responsable du dossier des assurances collectives et que ce dernier a accepté ce renouvellement de mandat.

Résolution AG22-13

Attendu la recommandation favorable du Conseil d'administration ;
Sur proposition de Claude Laferrière, avec l'appui de Gaétan Naud, **il est résolu à l'unanimité** de nommer monsieur Pierre Laplante à titre de responsable du dossier Assurances pour un mandat de deux ans.

9. Tour de table des associations affiliées

Les représentants des associations affiliées à la FRUQ présentent à leurs collègues un aperçu des activités réalisées dans leur association et les défis qu'ils rencontrent. Voici un bref compte-rendu de quelques éléments clés de leur présentation qui a eu lieu lors du repas de midi.

APRES-INRS :

Le nouveau directeur général reconnaît l'importance des membres retraités de l'INRS à la fois comme pionniers de cette institution et pour la contribution que certains membres peuvent encore apporter au développement actuel de l'INRS. C'est ce qui a permis une consolidation des liens entre l'association et la Direction générale. Cela s'est traduit par le renouvellement de la contribution financière de l'INRS ; en collaboration avec la Direction des ressources humaines une carte d'identité pour les membres de l'APRES-INRS et nombreux autres services et une invitation aux membres à participer à l'organisation des activités du 50^e anniversaire de l'INRS qui aura lieu à la fin de 2019.

ARUQTR :

25^e année d'existence pour l'ARUQTR : occasion pour les sept membres du conseil d'administration de poser des actions sur les sujets jugés importants. En collaboration avec APRR-UQTR et à la suite d'une démarche avec l'UQTR, il y a eu la création d'un nouveau prix reconnaissance pour un retraité remarquable Carroll Menzies en 2017 et Carol Kane en 2018, et la participation à une activité récurrente de l'UQTR en novembre de chaque année. Le Comité institutionnel des activités socioculturelles de l'UQTR a organisé, pour la communauté universitaire et les membres retraités, des voyages à Montréal au Musée d'art contemporain et à Québec de même qu'une invitation au party de Noël annuel de l'institution. Le président de l'ARUQTR participe régulièrement aux réunions du comité de planification des fêtes et du sous-comité *événements majeurs*. Une subvention de chacun des syndicats et associations et de l'Université permet de maintenir d'année en année une cotisation peu élevée. Des représentants de l'ARUQTR sont présents à la FRUQ, le CRAC et la Table de Concertation des aînés et retraités de la Mauricie et une entente avec Ciné Campus Trois-Rivières qui offre un rabais aux membres pour 2018 et 2019.

Outre les activités régulières, l'activité de la fin mai organisée par l'ARUQTR en collaboration avec l'UQTR a porté une attention particulière à la participation des futurs retraités. La mise à jour régulière du site web et l'envoi de courriels ont permis de bonifier grandement les relations avec les membres.

APRR-UQTR :

Suzanne Camirand, bien au fait des activités de l'APRR-UQTR, informe les membres qu'outre les activités habituelles telles que les petits déjeuners de même que le repas de Noël et celui suivant l'assemblée générale, l'association a donné une bourse de 1 000 \$ lors de la cérémonie des bourses de la Fondation de l'UQTR. *Hommage à un retraité remarquable*, une initiative des deux associations de retraités, a souligné le travail de Pierre Bourassa (2017) et de René Hardy (2018). Le président siège sur le comité du 50^e anniversaire, plus spécialement sur le sous-

comité *Histoire*. Une aide financière de 14 000 \$ a été accordée pour la constitution d'une base de données à partir de la presse universitaire. Ces informations seront accessibles prochainement. C'est la même équipe qui a complété les éphémérides de l'UQTR jusqu'en 2017.

ARENAP :

Compte tenu de la localisation des membres à Québec et à Montréal, des activités sont organisées par chaque groupe et une activité commune pour les deux groupes de l'Association est proposée une fois par année. La participation à l'organisation des activités est également bonne. Déjeuners et repas découvertes sont toujours appréciés. Le membrariat se maintient même si le nombre de nouveaux retraités est peu élevé et que des démarches personnalisées sont faites pour stimuler l'adhésion des retraités à l'Association.

ARRUQAR:

Il faut tenir compte du fait que les membres sont répartis entre Rimouski et Lévis. Les activités proposées telles que journée touristique et culturelle à l'île Verte et voyage culturel à Matane, ont été appréciées par les membres. Le journal *L'R du temps* publie deux numéros par année et lors de l'assemblée générale, le conseil d'administration souligne la contribution exceptionnelle de membres. L'association participe à la création de fonds permanents de bourses de soutien pour les élèves qui éprouvent des difficultés financières.

L'association a des activités mensuelles telles que les déjeuners ; la prochaine activité est le repas de Noël. Elle publie la revue *Temps libre* deux fois/année, à l'été et à l'automne. Un sondage sur la distribution de la revue est en cours. Cette revue est actuellement distribuée grâce à la poste et il y a volonté de passer à une distribution électronique.

L'association offre également des activités statutaires telles que des ateliers de conversation anglaise. La révision du site web est amorcée.

APRÈS L'UQAM

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 31 mai dernier, les membres du CA de l'APRÈS L'UQAM ont souligné avec les membres présents le 30^e anniversaire de la création de l'association. Un signet a été donné à chacun des membres présents à titre de souvenir de ce 30^e anniversaire.

Le nombre total de membres pour 2017-2018 est de 148 membres. Dans le but d'augmenter le nombre de membres, chaque nouvelle ou nouveau retraité reçoit une lettre l'invitant à faire partie de l'association, le formulaire d'adhésion ainsi que le Bulletin l'Ardoise qui est publié une fois l'an. Depuis 2015-2016, la première année d'adhésion à l'APRÈS L'UQAM est gratuite pourvu qu'elle ou qu'il complète le formulaire. Le taux de retour de cette décision est de 76 %.

Le taux de participation pour les activités proposées varie entre 14,6 % et 37 % dépendant de l'activité. L'APRÈS L'UQAM donne une bourse annuelle de la Fondation de l'UQAM de 1 000 \$ à une étudiante ou un étudiant. L'association participe également aux activités dans le cadre de la campagne Centraide UQAM et aux Fêtes dans le cadre du 50^e anniversaire de l'UQAM

APR-UQAM:

La difficulté de recruter des membres et d'assurer une rotation au CA est un problème auquel l'association est confrontée. Pour le 25^e anniversaire de l'APR-UQAM, plusieurs activités ont été préparées pour marquer cet événement, dont la remise de 25 prix.

ARRÉTS

Fondée en novembre 2016, l'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre de l'ARRÉTS. Première campagne de renouvellement : tous les membres ont renouvelé. À ce jour, nous sommes près de la cinquantaine de membres sur 150 retraités.

En 2018, quelques activités ont été organisées et la participation a augmenté à chaque fois, ce qui témoigne de la vitalité de l'ARRÉTS :

- 11 décembre : assemblée générale, lunch et atelier sur la réflexologie : 18 inscriptions
- 17 octobre : visite du 1700LaPoste, un ancien bureau de poste sur Notre-Dame Ouest et lunch dans un restaurant à proximité : 20 inscriptions
- 11 décembre : lunch de Noël dans une salle privée d'un restaurant du nord de la ville : 30 inscriptions
- activité à venir : une conférence sur les orchidées en février 2019 ;

L'ARRÉTS a établi des liens avec les deux associations de l'UQAM et la présidente s'est jointe à une activité de l'APR-UQAM et une de l'Après L'UQAM. Par ailleurs, un accès à l'entente UQ/Télus (téléphonie cellulaire) dont l'ÉTS est partenaire a été accepté par la direction.

Côté financement, l'ÉTS a reconduit le montant qu'elle avait accordé en 2016 et 2017. Deux syndicats ont répondu favorablement à notre demande. La philosophie de l'association n'est pas de thésauriser, mais bien d'organiser le plus d'activités possible, les membres participants ayant manifestement beaucoup de plaisir à se retrouver.

L'objectif pour 2019 est de renouveler la totalité du membrariat 2019 et même le faire croître.

ARUQSS :

Si on considère les aspects finance et activités diverses, l'ARUQSS se porte bien. Le nombre de retraités se maintient et il y a peu de nouveaux membres car les nouveaux retraités sont peu nombreux.

Le casse-tête auquel l'ARUQSS est actuellement confrontée : le nombre de participants aux activités dépasse ce que la salle peut contenir, par exemple lors d'un déjeuner-causerie sur la sécurité informatique. Pratiquement pour chaque activité payante, une réduction financière est accordée aux membres inscrits.

2019 marquera le 20^e anniversaire de l'association et un voyage en Grèce est en préparation pour mai. Pour les voyages, l'offre de participation est offerte aux associations de la FRUQ pour compléter le nombre requis de personnes.

À la suite de l'incorporation au Registre des entreprises et faute de trouver une compagnie, à un prix raisonnable, pour couvrir une assurance responsabilité, il a été décidé, lors de la réunion annuelle, de placer un montant de 200 \$ par année en disponibilité afin de couvrir d'éventuelles réclamations.

Les membres du conseil sont à l'affût d'événements gratuits et/ou intéressants à peu de frais dans la région et un message est envoyé aux membres avec les coordonnées nécessaires pour y participer.

ARTELUQ :

Vitesse de croisière pour l'ARTÉLUQ. Le nombre de membres se maintient, 41 pour 2017-2018. Les nouveaux retraités étaient peu nombreux ces dernières années ce qui explique le peu de nouveaux membres.

Les onze membres de la région de Montréal s'organisent une activité par saison, randonnée en campagne, visite d'un parc, pique-nique à l'occasion d'un concert. Ceux de Québec, un peu plus nombreux, ont leurs activités phares : visite guidée de St-Roch, Glouglou (vin et bouchées

gourmandes), golf, sortie à la campagne. Quilles et souper à Drummondville sont une occasion de rencontre pour tous les membres, et ce, à mi-chemin ou presque.

La seule source de financement de l'ARTÉLUQ est la cotisation des membres. Cela rend plus difficile le financement des activités et limite les initiatives.

ARUQAT

Outre les activités habituelles, la visite et la présentation des Archives nationales du Québec et de la généalogie en Abitibi-Témiscamingue a connu un vif succès tout comme le cours de conduite qui permet, notamment de revoir le code de sécurité routière et renouveler ses compétences au volant. Autre activité appréciée : l'atelier sur les moyens pour contrer la malhonnêteté offert par l'AQRP. Le nouveau protocole avec UQAT permet, notamment, un accès gratuit à la bibliothèque la possibilité de bénéficier de certains forfaits négociés pour les employés de l'Université.

Côté recrutement, à partir de la liste des retraités préparée par l'Université, le recrutement se fait de manière personnalisée, alors qu'un membre communique avec un retraité pour l'inviter à rejoindre l'association. Fait à caractère régional, les associations de retraités de la région mettent leurs services en commun.

10. Divers

Aucun sujet soulevé pour ce point.

11. Présentation des faits marquants du réseau de l'Université du Québec au cours de la dernière année.

Le président Serge Tessier accueille monsieur Martin Hudon, Secrétaire général par intérim de l'Université du Québec. Ce dernier propose aux personnes présentes de visionner la vidéo réalisée pour souligner les 50 ans d'existence de l'Université du Québec.

Invités à faire part de leurs impressions à la suite de ce visionnement, les membres mentionnent la vision des fondateurs de l'Université du Québec qui, il y a 50 ans, ont cru en l'enseignement à distance et l'importance de la technologie et le génie alors que l'ÉTS forme aujourd'hui 25 % des ingénieurs québécois ; ont permis à un nombre important de Québécois d'obtenir un diplôme universitaire grâce à la présence des universités en région, notamment.

Le support constant de la présidence de l'Université et de toutes les personnes qui, au siège social, ont aidé et appuyé les écoles et universités du réseau a fait l'objet d'une mention qui montre bien le rôle et l'importance d'un tel réseau. Finalement, le choix du commentateur, Boucar Diouf, est salué comme une initiative qui illustre bien la diversité et la réussite du réseau de l'Université du Québec.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président Serge Tessier lève la séance à 12 h 15 et invite les participants à poursuivre leurs échanges dans le cadre du dîner offert par le siège social de l'Université du Québec.